



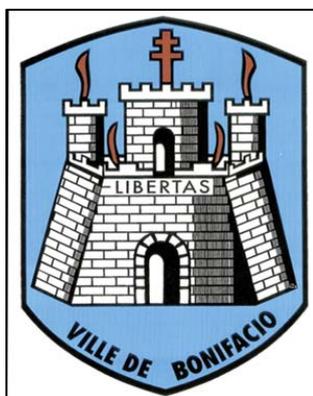
DOSSIER de PRESSE

# Création du G.E.C.T. – P.M.I.B.B.

Groupement Européen de Coopération Territoriale  
Parc Marin International des Bouches de Bonifacio



## ■ Programme de la journée du 7 décembre 2012



**La Ville de Bonifacio, de par son soutien à ce projet, a l'honneur et la fierté d'accueillir la cérémonie de signature de la convention européenne portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale – Parc Marin International des Bouches de Bonifacio dans deux lieux symboliques de son patrimoine bâti :**

### **11h00**

---

**Allocutions des instances officielles françaises et italiennes et signature de la convention par Messieurs Pierre GHIONGA et Giuseppe BONANNO,** Présidents de l'Office de l'Environnement de la Corse et du Parc National de l'Archipel de La Maddalena, à l'Église Sainte-Dominique de Bonifacio.

### **13h00**

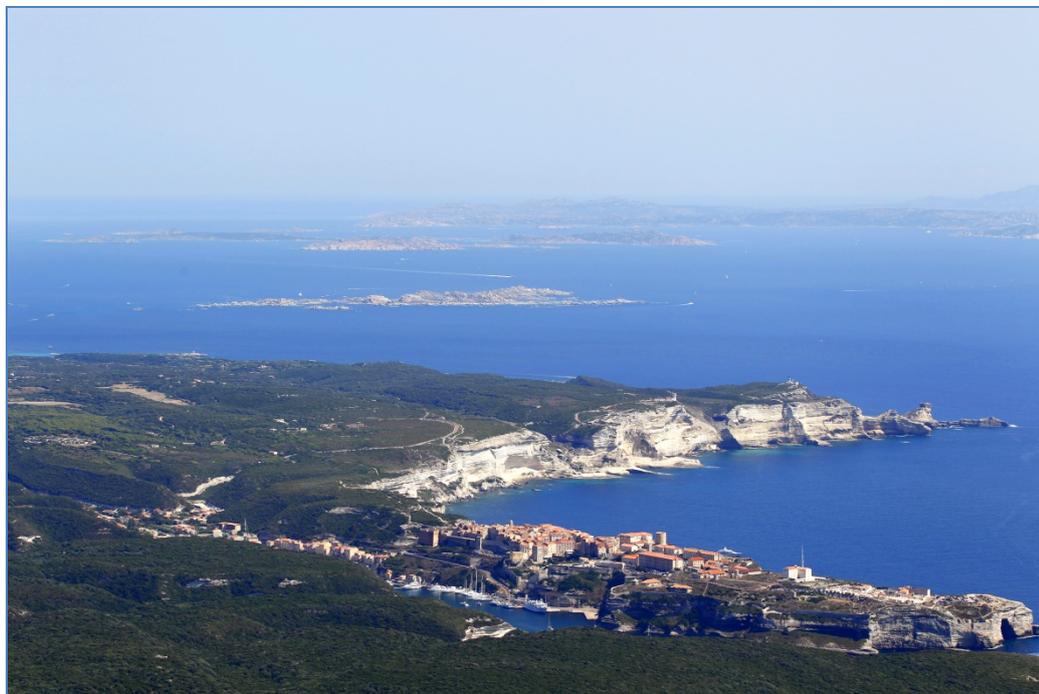
---

**Apéritif convivial et déjeuner** à l'espace Saint-Jacques de Bonifacio.

## ■ Sommaire

- En bref p 4
- Pourquoi un parc marin international ? p 6
- Les enjeux du G.E.C.T. – P.M.I.B.B. p 8
- Quelques exemples d'actions envisagées p 12
- Une structure juridique innovante : le G.E.C.T. p 14
- Les protagonistes du G.E.C.T. – P.M.I.B.B. p 15
- Les moyens d'action du G.E.C.T. – P.M.I.B.B. p 17
- Le G.E.C.T. – P.M.I.B.B. en quelques chiffres p 18
- Le visuel p 19
- Contacts presse p 20

## ■ En bref



Bonnenfant/OEC

**La création du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (P.M.I.B.B.) est officialisée le 7 décembre 2012**, sous la forme innovante d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (G.E.C.T.). Ce dispositif original, proposé par l'Union Européenne, permet une collaboration encore plus étroite entre deux pays transfrontaliers, en l'occurrence la France et l'Italie, au sein d'une entité juridique autonome.

**A cette occasion, les Présidents de l'Office de l'Environnement de la Corse et du Parc National de l'Archipel de La Maddalena, Messieurs Pierre GHIONGA et Giuseppe BONANNO, procéderont à la signature de la convention européenne et des statuts constitutifs du G.E.C.T. – P.M.I.B.B.**

Ce parc marin international est fondamental pour les Bouches de Bonifacio car elles constituent **un patrimoine exceptionnel, riche, mais aussi fragile. Trait d'union entre la Corse et la Sardaigne**, ce capital naturel, placé sous la responsabilité juridique de deux États et de deux Régions, mérite d'être considéré comme une des composantes d'un patrimoine commun, un patrimoine de l'humanité.

Il fallait donc **trouver une structure capable d'apporter des réponses concrètes**, permettant d'envisager des actions à plus grande échelle sur des problématiques environnementales qui s'affranchissent des frontières des États.

Cette structure de coopération territoriale sera **en mesure de disposer d'une vision d'ensemble des enjeux environnementaux** et d'assurer ainsi des programmes d'actions coordonnés, avec pour ambition de maintenir un équilibre, au bénéfice à la fois de l'homme et de la nature.

L'objectif du Groupement Européen de Coopération Territoriale – Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (G.E.C.T. – P.M.I.B.B.) n'est pas de viser une uniformisation, chaque pays conservant ses prérogatives sur son propre territoire, mais de permettre de **renforcer les échanges et de proposer des solutions adaptées sur un territoire cohérent, au service de la préservation de l'environnement et dans l'intérêt des populations qui y habitent.**

En résumé, le G.E.C.T. – P.M.I.B.B. sera chargé de **promouvoir la protection, la gestion et la valorisation conjointe des ressources naturelles et culturelles des Bouches de Bonifacio, afin de mettre en œuvre une stratégie commune en matière de développement durable de cet espace de coopération.**

Autorisée par arrêté du Préfet de Corse en date du 10 octobre 2011 et par décret de la Présidence du Conseil des Ministres italien du 7 septembre 2012, cette avancée significative marque l'aboutissement de **15 années de collaboration transfrontalière entre l'Office de l'Environnement de la Corse et le Parc National de l'Archipel de La Maddalena.**

## ■ Pourquoi un parc marin international ?

### Une idée qui a fait son chemin

L'idée de créer un parc marin international entre la Corse et la Sardaigne a ainsi fait son apparition au début des années 90, dans un contexte original tenant d'une part à **l'absence de cadres juridiques spécifiques à la création d'aires protégées véritablement marines et transfrontalières** et, d'autre part, à l'existence d'un **détroit servant à la navigation internationale**, bénéficiant donc d'un statut juridique des plus libéral.

Guidé par un objectif de préservation et de valorisation de ce patrimoine naturel corso-sarde, ce projet constitue **l'aboutissement des initiatives engagées depuis plus d'une décennie par divers acteurs locaux** partisans d'une protection de type réglementaire : la prud'homie de pêche de Bonifacio, les différentes Communes du projet comme Porto-Vecchio, Bonifacio, Figari, Pianottoli-Caldarello et enfin Monacia d'Aullène, le Conservatoire du Littoral, ainsi que le Département de Corse-du-Sud.

Dès lors, la Commission des Communautés Européennes a décidé le 21 mai 1992, sur proposition des gouvernements français et italien, de concourir à la mise en place d'une aire marine protégée internationale dans les Bouches de Bonifacio. Sur la base de cette résolution, les Ministres de l'environnement des deux pays, réunis à Aoste le 31 octobre 1992, ont officialisé le projet de création d'un parc marin international dans cette zone transfrontalière. Le **19 janvier 1993**, les deux Etats riverains, ainsi que les Régions corse et sarde, ont adopté un **protocole définissant les modalités de mise en œuvre de ce projet d'envergure qui formalise leur engagement vers un renforcement de la protection de ce site sensible**.

Le projet a démarré à partir de propositions élaborées par l'Office de l'Environnement de la Corse et par un groupe technique sarde, sur la base d'études scientifiques et de consultations locales. Validées par un Comité Technique de Suivi, elles ont conduit, en l'absence de cadre juridique adéquat à la constitution d'un parc marin international, à la **création en 1994 du Parc National de l'Archipel de La Maddalena** côté sarde, et en **1999 de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio** (gérée par l'Office de l'Environnement de la Corse) côté corse.

**A l'origine du projet et sur la base du protocole franco-italien de 1993**, ces deux aires marines protégées de part et d'autre du détroit amorçaient dès lors une **collaboration pragmatique** en vue de créer le parc marin international dans les Bouches de Bonifacio, **avec l'appui des partenaires institutionnels suivants** :

- **côté français**, l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse, le Département de Corse-du-Sud, le Conservatoire du Littoral et les Communes de Porto-Vecchio, Bonifacio, Figari, Pianottoli-Caldareello et Monaccia d'Aullène ;
- **côté italien**, l'Etat, la Région autonome de Sardaigne, la Province d'Olbia-Tempio (anciennement Province de Sassari) et la Commune de La Maddalena.

## Un territoire aux caractéristiques communes

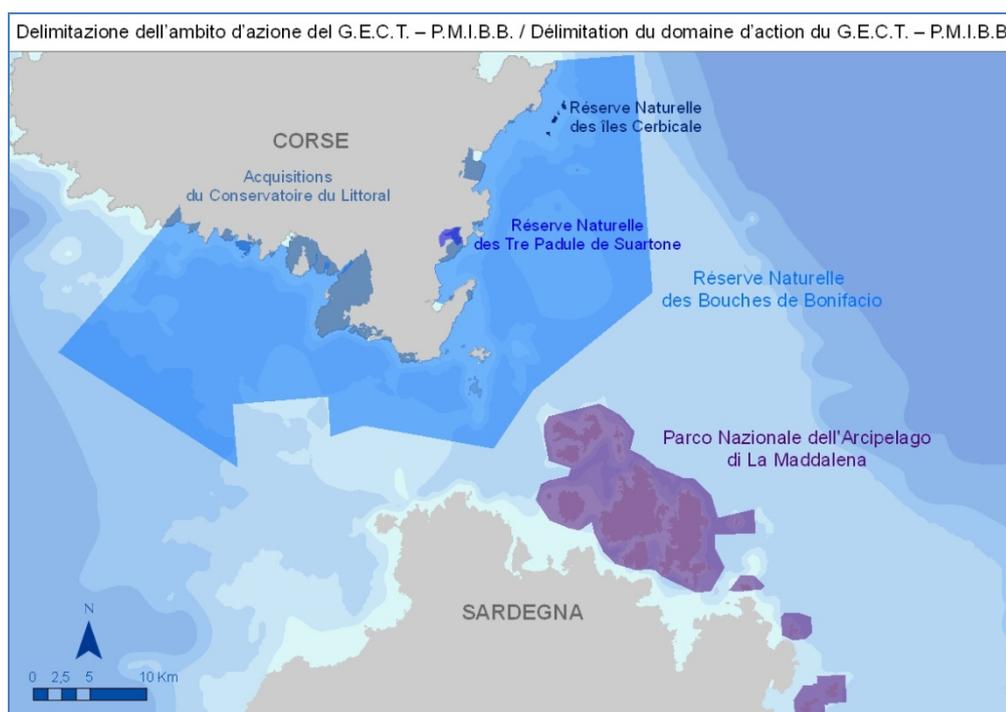
**Corse et Sardaigne ont leurs destins liés par les Bouches de Bonifacio.** La reconnaissance du caractère exceptionnel des paysages, de la qualité des fonds sous-marins, de la richesse des écosystèmes, tant du côté corse que du côté sarde, est unanime, et l'attractivité touristique de ce territoire est intimement liée à la qualité de son environnement.

**La gestion de la partie française** du projet est tout à fait originale en soi dans la mesure où elle a été confiée à un gestionnaire unique, l'Office de l'Environnement de la Corse, afin de simplifier la gestion d'un ensemble d'aires protégées présentant des statuts juridiques différents. Elle se compose donc de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, à laquelle s'ajoutent la Réserve Naturelle des îles Cerbicale, la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone, ainsi que les acquisitions du Conservatoire du Littoral et du Département de Corse-du-Sud attenantes. Ces dernières acquisitions ont permis une extension des mesures de protection sur une importante partie de la bande littorale.

**Concernant la gestion de la partie italienne** du projet, le territoire est géré par le Parc National de l'Archipel de La Maddalena, les **similitudes étant nombreuses entre l'ensemble de ces aires protégées de part et d'autre du détroit.**

## ■ Les enjeux du G.E.C.T. – P.M.I.B.B.

### Le périmètre d'action du G.E.C.T. – P.M.I.B.B.



### Un outil pour disposer d'une vision plus large

Le G.E.C.T. – P.M.I.B.B. implique de considérer les Bouches de Bonifacio, dans leur ensemble, comme une « **unité morpho-fonctionnelle** » susceptible de favoriser la compréhension de certains processus et une gestion mieux appropriée à cet espace commun.

Ceci permettra d'affronter certaines **problématiques à grande échelle** comme la réglementation de la navigation maritime.

Au cœur de sa mission, le G.E.C.T. – P.M.I.B.B. pourra favoriser l'émergence de solutions concertées autour de **problématiques de gestion difficiles à résoudre d'un côté ou de l'autre du détroit**, comme par exemple celles liées aux flux touristiques (sur-fréquentation, impact des ancrages des bateaux de plaisance, pêche maritime de loisir...).

Par ailleurs, le renforcement de la coopération permettra de disposer d'**outils réellement dimensionnés aux problématiques liées à la connaissance scientifique**, comme par exemple celles liées aux ressources halieutiques (flux des stocks de poissons, recrutement des juvéniles, circulation des larves).

## Un outil de coopération internationale

La France, comme l'Italie, ont depuis longtemps considéré que des **mesures de protection et de gestion** de ce patrimoine devaient être mises en œuvre communément.

Ainsi, de nombreuses démarches pour renforcer la sécurité maritime dans ce site ont été engagées, avec des résultats concrets concernant l'**évolution des règles de navigation dans ce détroit international**.

A ce titre, il convient de rappeler l'implication constante et opérationnelle de l'O.E.C. et du P.N.A.L.M. en faveur d'une **reconnaissance internationale du particularisme écologique des Bouches de Bonifacio**, dont le résultat le plus significatif concerne l'évolution, dans le respect du droit international de la mer, du régime de la navigation dans un détroit international soumis au droit de passage en transit sans entrave des navires marchands. En effet, sur la base du protocole franco-italien de 1993 posant comme un préalable à la création du P.M.I.B.B. l'adoption de mesures adéquates susceptibles de régler le problème de la protection des Bouches de Bonifacio au regard de la maîtrise du trafic maritime des navires transportant des marchandises dangereuses et polluantes, l'O.E.C. avait engagé en 1995 une étude relative aux conditions de navigation dans les Bouches de Bonifacio et aux modalités qui permettraient d'en améliorer le contrôle, dont les conclusions ont permis à la France et à l'Italie de saisir conjointement l'Organisation Maritime Internationale (O.M.I.) afin de mettre en place le **dispositif franco-italien actuel d'aide à la navigation et de surveillance**.

Cette démarche fondamentale auprès de l'O.M.I. s'est poursuivie depuis, avec le soutien de l'Assemblée de Corse, afin de **classer les Bouches de Bonifacio en Zone Maritime Particulièrement Vulnérable** (Z.M.P.V.) et instaurer les mesures de protection associées nécessaires à sa préservation, dont la mise en place d'un **pilotage hauturier**. Le comité chargé de la protection du milieu marin de l'O.M.I. a approuvé, le 17 juillet 2011, la désignation des Bouches de Bonifacio en Z.M.P.V., mesure qui ne deviendra définitive et applicable que lorsque la France et l'Italie auront instauré le pilotage hauturier recommandé. La mise en place de cette mesure dans un délai de deux ans (soit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014) a été actée lors de la réunion du Comité de la Sécurité Maritime de l'O.M.I. le 31 mai 2012.

Conformément aux missions définies par la convention européenne constitutive du G.E.C.T. - P.M.I.B.B. sera désormais en charge du suivi de ce dossier afin de **favoriser la mise en œuvre de toutes les mesures adéquates existantes susceptibles de renforcer et optimiser la sécurité maritime dans les Bouches de Bonifacio**. Cette mission devra être accomplie sur la base d'une parfaite connaissance actualisée du trafic maritime de transit dans le détroit de Bonifacio qui nécessitera de réaliser un certain nombre d'études économiques, juridiques et scientifiques.

Ainsi, il est important de relever que l'intérêt du projet de G.E.C.T. - P.M.I.B.B. réside également dans le fait que **son évolution a favorisé, en parallèle, une prise en compte des problèmes liés à la circulation des navires marchands dans le détroit de Bonifacio**, compte tenu notamment des risques susceptibles de nuire gravement aux équilibres biologiques et à l'intégrité des milieux en cas d'accident.



Bonnenfant/OEC

## Porter le message de la spécificité des Bouches de Bonifacio

La constitution du G.E.C.T. - P.M.I.B.B. va permettre de **donner du poids à certaines préoccupations locales sur la scène internationale.**

Ainsi, la convention européenne constitutive du G.E.C.T. – P.M.I.B.B. prévoit expressément, parmi l'ensemble de ses missions :

- **la demande de classement des Bouches de Bonifacio au Patrimoine Mondial de l'U.N.E.S.C.O. ;**
- **le suivi du renforcement de la sécurité maritime dans les Bouches de Bonifacio en tant qu'expert** auprès des autorités nationales compétentes, en accord avec les institutions européennes et internationales concernées.

De plus, le G.E.C.T. - P.M.I.B.B. aura pour fonction de représenter les Bouches de Bonifacio au sein des programmes européens (European Strait Initiative « E.S.I. », Network Of STRAits « NOSTRA ») visant à **faire reconnaître les spécificités des détroits européens dans les politiques européennes** et intégrer ces spécificités dans les programmes et les fonds structurels européens pour la période 2014-2020, afin notamment d'y promouvoir le développement économique, la protection des côtes, les transports, la logistique, l'interface interculturelle et les activités touristiques.

## ■ Quelques exemples d'actions envisagées

Le G.E.C.T. – P.M.I.B.B. sera notamment appelé à poursuivre les actions suivantes :

- **la conservation de la biodiversité en préservant des habitats uniques**, tels que les herbiers de posidonie et les biocénoses profondes (coralligène). En effet, certaines activités, comme la plaisance, pouvant causer une diminution de la biodiversité (disparition d'espèces et/ou dégradation des habitats), la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (Office de l'Environnement de la Corse) et le Parc National de l'Archipel de La Maddalena travaillent depuis une quinzaine d'années sur ces problématiques au travers d'études, de suivis sur le terrain et de mesures de gestion. C'est le cas des études réalisées sur l'impact que les ancres des bateaux de plaisance provoquent sur les herbiers de posidonie et sur les organismes qui vivent dans cet habitat, comme par exemple la grande nacre, espèces protégée au niveau européen.

Le G.E.C.T.-P.M.I.B.B. permet désormais de conduire ces études en parallèle, du coté sarde et du coté corse, en expérimentant des mesures de gestion de manière coordonnée (ex. : interdiction d'ancrage dans certaines zones, organisation du balisage des plans d'eau en collaboration avec les communes concernées...).

La mise en place du G.E.C.T.-P.M.I.B.B. et l'harmonisation des différentes études et des mesures de gestion permettra ainsi d'optimiser la préservation de ces habitats ;



Bonnenfant/OEC

CREATION DU G.E.C.T. – P.M.I.B.B. le 7 décembre 2012

- **la préservation d'une ressource halieutique rare**, en harmonie avec l'activité de pêche et notamment celle artisanale ;
- **l'éducation à l'environnement**, dans le cadre d'un programme éducatif unique et d'échanges permanents entre les enfants scolarisés dans les Bouches de Bonifacio, l'objectif à terme étant de s'inspirer de cette « école du Sud pour l'école du futur ».



Eric Volto/OEC



Olivier Bonnenfant/OEC

## ■ Une structure juridique innovante : le G.E.C.T.

L'adoption du **Règlement (CE) n° 1082 / 2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 portant création du « Groupement Européen de Coopération Territoriale »** (G.E.C.T.) a ouvert de nouvelles perspectives permettant de consacrer juridiquement le projet de P.M.I.B.B.

Le G.E.C.T.-P.M.I.B.B. constitue donc une première, s'appuyant sur un outil juridique original pour mettre en œuvre une **structure de gestion transfrontalière d'un territoire international**.

**Le G.E.C.T. permet de passer du simple désir de coopérer à des actions concrètes de coopération.** Doté de la personnalité juridique, il a pour vocation de répondre aux difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération transfrontalière et de faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre ses membres. Ainsi, il a été proposé pour surmonter les obstacles entravant la coopération territoriale dans l'Union Européenne et au-delà, et en particulier pour fournir un moyen d'action territorial qui permette d'éviter les blocages éventuellement dus à des systèmes juridiques et administratifs incompatibles. Si le calendrier de ce nouvel instrument a limité son utilisation à la réalisation de ces objectifs, l'expérience accumulée depuis 2007 montre que le G.E.C.T. répond à des besoins clairs.

**26 G.E.C.T. ont depuis été constitués**, notamment utilisés pour :

- gérer des projets spécifiques, avec ou sans fonds communautaires ;
- planifier des stratégies de développement pour des zones transfrontalières et multinationales ;
- faire fonctionner des installations d'intérêt commun ;
- fournir un lieu pour la communication et la coopération à multiples facettes et à plusieurs niveaux ;
- assurer la notoriété et la durabilité de la coopération en allant au-delà des programmes de Coopération Territoriale Européens (CTE).

## ■ Les protagonistes du G.E.C.T. – P.M.I.B.B.

### L'Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)

L'**Office de l'Environnement de la Corse** est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté à ce titre de la personnalité morale et juridique et de l'autonomie financière. Il a été créé par l'article 57 de la loi n°91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse. Il fait partie des six offices et agences **sous tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse**.

Ses missions et ses statuts ont été définis par une délibération de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 1992 : **assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine naturel de la Corse, mais également impulser et coordonner l'ensemble de la politique régionale en matière d'environnement.**

Sous l'égide de la Collectivité Territoriale de Corse et dans le cadre des grandes orientations du Plan de Développement de la Corse adopté en 1993, l'Office de l'Environnement de la Corse a donc un **rôle de conception, d'animation et de mise en cohérence des différentes actions tendant à concilier protection de l'environnement et développement durable.**

Il **gère également la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone, la Réserve Naturelle des îles Cerbicale et les acquisitions du Conservatoire du Littoral attenantes.**

**Partenaire financier** des communes, des groupements de communes et des associations, l'Office de l'Environnement de la Corse est également un **partenaire technique** qui intervient dans l'ensemble des domaines extrêmement variés de la protection de l'environnement et de l'éducation.

La Corse possède un patrimoine naturel très riche et très diversifié qui peut contribuer à un **nouveau souffle économique**. Les acteurs politiques nationaux et régionaux ont inséré cette notion environnementale dans le Plan de Développement de la Corse et le Contrat de Plan État / Région.

## Le Parc National de l'Archipel de La Maddalena (P.N.A.L.M.)

Le Parc National de l'Archipel de La Maddalena est un **espace protégé terrestre et marin**, formé par un groupe d'îles inhabitées ou très peu habitées, à l'exception de l'île homonyme caractérisée par une forte présence anthropique, situé au nord-est de la côte gallurese dans le détroit corso-sarde plus connu sous le nom des Bouches de Bonifacio. L'archipel est composé par une **multitude d'îles, îlots et rochers, modelés par les vents forts et les courants de ce détroit international**. Les baies et les anses des îles créent une myriade d'abris naturels qui, avec les couleurs de la mer et les eaux cristallines, ont rendu cet **endroit célèbre dans le monde entier**. Désormais, le parc n'est plus seulement connu pour la plage rose de Budelli, fleuron de l'archipel, qui reste soumise à de fortes restrictions d'accès pour des raisons de conservation.

Le Parc National de l'Archipel de La Maddalena a été **créé en janvier 1994, conformément à la législation cadre relative aux espaces protégés**. Sa structure de gestion est régie par le décret du Président de la République (D.P.R.) en date du 17 mai 1996, sur la base duquel les premières normes de protection ont été mises en vigueur. Le décret délimite également le périmètre du parc qui comprend **« toutes les îles et les îlots appartenant au territoire de la commune de La Maddalena, ainsi que les aires marines environnantes » pour une étendue côtière globale de plus de 180 kilomètres, soit un dixième de la Sardaigne**.

**Premier parc national de la Sardaigne, il est aussi le seul en Italie constitué entièrement par le territoire d'une seule commune**. Sa création est basée sur un accord entre l'Etat et la Région Sardaigne (selon les dispositions prévues par la loi cadre sur les espaces protégés pour les régions à statut spécial) qui prévoit la mise en place d'actions de tutelle et de valorisation impliquant les populations locales et permettant également la jouissance des ressources environnementales, historiques et culturelles, dans le respect des coutumes, des usages et du modèle de vie de la population locale.

**Doté d'un patrimoine naturel extraordinaire, du notamment à la présence d'espèces endémiques et d'habitats protégés par les conventions internationales**, l'archipel fait partie du réseau européen des sites de grand intérêt environnemental (Site d'Intérêt Communautaire et Zone de Protection Spéciale couvrant la quasi-totalité du périmètre du parc national).

Les paysages du parc, caractérisés par des roches granitiques, des plages magnifiques et des eaux transparentes, rappellent des coins exotiques. **Malgré un fort flux touristique durant la période estivale, le territoire a su ainsi conserver son patrimoine naturel**.

## ■ Les moyens d'action du G.E.C.T. – P.M.I.B.B.

Afin de permettre la création effective du P.M.I.B.B. - G.E.C.T., l'Office de l'Environnement de la Corse et le Parc National de l'Archipel de La Maddalena ont démarré en 2010 un **projet européen dans le cadre du P.O. Maritime France-Italie 2007-2013**. Plusieurs projets antérieurs ont également contribué à cette création dans le cadre des programmes INTERREG.

Le projet, d'une durée de 3 ans, a fait l'objet d'une approbation par l'Autorité de Gestion Unique le 11 février 2010 et a officiellement démarré le 1er avril 2010 sous la conduite de l'**O.E.C., en sa qualité de Chef de File**.

D'un **montant global de 1 860 378 euros**, ce projet propose un budget par partenaire de 930 189 euros, comprenant un **financement FEDER de 75 %** et une contrepartie nationale de 25 %.

Le G.E.C.T. – P.M.I.B.B. est suivi par une **mission de préfiguration** composée de 2 agents au sein de l'Office de l'Environnement de la Corse, avec l'appui de l'ensemble du **personnel de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio** (soit 35 agents du Département « Espaces Marins et Littoraux Protégés » de l'Office de l'Environnement de la Corse) et des **agents du Parc National de l'Archipel de La Maddalena** (soit 40 agents).

Le **siège du G.E.C.T. – P.M.I.B.B.** est fixé en Sardaigne, à La Maddalena, plus exactement à la Casa del Parco, sur l'île de Spargi.

Les **bases d'appui des activités scientifiques** du G.E.C.T – P.M.I.B.B. seront localisées sur l'île Lavezzi (Bonifacio), ainsi qu'à la Casa del Parco de Spargi (La Maddalena).

Les **centres d'accueil du public** du G.E.C.T – P.M.I.B.B. seront localisés à la Caserne Montlaur (Bonifacio), ainsi qu'à Stagnali sur l'île de Caprera (La Maddalena).

## ■ Le G.E.C.T. – P.M.I.B.B. en quelques chiffres

Le G.E.C.T. – P.M.I.B.B. représente :

- **1 500 000 visiteurs** durant la période estivale ;
- environ **3 500 bateaux de commerce** qui traversent les Bouches de Bonifacio chaque année ;
- plus de **2 000 espèces animales et végétales** actuellement répertoriées, dont plus de **400 protégées** (ex. : le grand dauphin, la grande nacre, le puffin cendré, le silène) ;
- **10 % de la population mondiale de cormoran** ;
- **16 000 ha. d'herbier de posidonie.**

## ■ Le visuel

Unis pour préserver.  
Uniti per preservare.



Parc Marin International des Bouches de Bonifacio - G.E.C.T. - Parco Marino Internazionale delle Bocche di Bonifacio

### Il s'agit de notre patrimoine. Si tratta del nostro patrimonio.

**France et Italie, Corse et Sardaigne,  
unies pour un patrimoine commun.**

Les Bouches de Bonifacio constituent un patrimoine exceptionnel, aux paysages remarquables et à la biodiversité extrêmement riche, mais **un patrimoine naturel fragile** qu'il convient de préserver afin de le transmettre aux générations futures.

Sous le couvert de l'Europe, le **Parc Marin International des Bouches de Bonifacio** devient en 2012 une réalité avec la constitution d'un **Groupeuropéen de Coopération Territoriale**. Aboutissement d'une démarche initiée il y a maintenant 20 ans, **l'Office de l'Environnement de la Corse et le Parc National de l'Archipel de La Maddalena donnent naissance à un espace unique de coopération** qui permettra de renforcer les liens et de réaliser des actions coordonnées à plus grande échelle, sur des problématiques environnementales qui s'affranchissent des frontières des États.

**Francia e Italia, Corsica e Sardegna,  
unite per un patrimonio comune.**

Le Bocche di Bonifacio costituiscono un patrimonio eccezionale, dai paesaggi straordinari e dalla biodiversità incredibilmente ricca, ma sono anche **una risorsa naturale fragile** che deve essere conservata in modo tale che essa sia trasmessa alle generazioni future.

Sotto l'égida dell'Europa, il **Parco Marino Internazionale delle Bocche di Bonifacio** prende forma nel 2012 con la creazione di un **Gruppo Europeo di Cooperazione Territoriale**. Risultato di un processo avviato 20 anni fa, **l'Ufficio per l'Ambiente della Corsica e il Parco Nazionale dell'Arcipelago di La Maddalena danno vita ad uno spazio di cooperazione** unico che consentirà di rafforzare le relazioni esistenti e di realizzare azioni coordinate su più ampia scala, riguardanti problematiche ambientali comuni che oltrepassano le frontiere degli Stati.

www.pmiibb.it - G.E.C.T. - P.M.I.B.B.



Programma collaborativo del Fondo Europeo per lo Sviluppo Regionale



Programma collaborativo per la Francia, l'Italia e lo Sviluppo Regionale



## ■ Contacts presse

### **Mme Joëlle BORROMEI**

Responsable du département « Communication » à l'O.E.C.

Avenue Jean Nicoli – 20250 Corte

Tél. : 04 95 45 04 12

Mobile : 06 21 01 55 85

Fax : 04 95 45 04 01

E-mail : [borromei@oec.fr](mailto:borromei@oec.fr)

Site Internet : [www.oec.fr](http://www.oec.fr)

### **Mlle Marianne LAUDATO**

Responsable de l'unité « Réglementation, Communication et Relations internationales » du département « Espaces Marins et Littoraux Protégés » de l'O.E.C.

U Ricantu – Route de Campo Dell'Oro – B.P. 60933 – 20700 Ajaccio Cedex 9

Tél. : 04 95 50 45 41

Fax : 04 95 50 45 55

E-mail : [laudato@oec.fr](mailto:laudato@oec.fr)

Site Internet : [www.rnbb.fr](http://www.rnbb.fr)

### **M. Enrico LIPPI**

Responsabile comunicazione "Progetto P.M.I.B.B."

### **& M. Siro CORRIGA**

Ufficio « Stampa »

Parco Nazionale dell'Arcipelago di La Maddalena

Via Giulio Cesare, 7 – 07024 La Maddalena – Olbia Tempio – Italie

Tél. : 00 39 335 5397756

E-mail : [ufficio.stampa@lamaddalenapark.org](mailto:ufficio.stampa@lamaddalenapark.org)

Sites Internet : [www.lamaddalenapark.it](http://www.lamaddalenapark.it) - [www.facebook.com/lamaddalenapark](https://www.facebook.com/lamaddalenapark)